



Privation des droits civiques et civils après condamnation

Par Visiteur

Bonjour ! J'ai été condamné le 10/09/1999 à 5 ans de privation des droits civiques et civils quand pourrais je les retrouver .MERCII!...

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Est ce que cette privation accompagnée une peine privative de liberté sans sursis?

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir! oui cette privation accompagnée une peine privative de liberté de 5 ans sans sursis ! Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dans ce cas là la loi prévoit que cette privation pendant 5 ans à compter de la fin de votre peine privative de liberté de 5 ans.

Autrement dit si vous avez été condamné en 1999 à une peine privative de liberté de 5 ans, celle ci a pris fin en 2004, donc votre peine privative de droits commence à courir à compter de cette date et donc jusqu'en 2009.

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir! J'ai été libéré fin de peine le 15/04/2002 après remise de peine ,j'avais été incarcéré en aout 1998 en préventive jugé et condamné à 5 ans fermes le 10/09/1999 j'ai effectué en tout 44 mois de détention ! donc est ce que vue que j'ai été libéré fin de peine le 15/04/2002 ma peine privative de droits ne commence pas à ce moment là et ce termine le 15/04/2007? merci. Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Effectivement vous avez parfaitement raison.

Je n'avais pas donné cette date car je n'avais pas connaissance du déroulement de votre peine.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour monsieur!je vous remerci pour vos réponses nettes et précisses et excuse moi de ne pas avoir été très précis

dans l'exposé de ma question! cordialement.

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Cela n'est pas bien grave le tout est que nous ayons pu trouver la réponse à votre question.

Bien cordialement

ps: je suis une femme